

PROTOCOLE DE REPRISE D'ESCRIME ARTISTIQUE, COVID 19 SEPTEMBRE 2020

I. Accueil du public

Directives de la Direction des sports

A. Accès et circulation dans les établissements sportifs

Complexe Sportif, gymnase Théophile Gautier, salles du centre Aquatique : port du masque chirurgical obligatoire

B. Accès aux vestiaires collectifs

- Les usagers doivent se changer prioritairement chez eux
- L'accès aux vestiaires est autorisé et conditionné au port du masque et au respect des gestes barrières
- Les douches restent fermées et inutilisables
- L'association doit veiller à la bonne organisation dans les vestiaires
- Le temps de présence dans les vestiaires doit être réduit au minimum
- Les toilettes sont accessibles et désinfectées régulièrement
- Nous vous recommandons de suivre, pour chaque discipline, les préconisations adressées par les fédérations (certaines n'autorisent pas l'accès aux vestiaires collectifs)

II. Séance d'escrime artistique

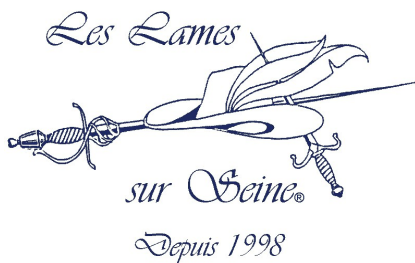
L'organisation d'une séance d'escrime artistique est placée sous la responsabilité de l'association.

Quel que soit le lieu d'entraînement :

A. Accès à la salle.

Tout pratiquant :

- 1) avant l'entrée en salle :
 - doit jeter son masque dans la poubelle adéquate,
 - mettre un nouveau masque chirurgical.
- 2) entre en salle :
 - porteur de ce masque chirurgical, en tenue de sport, soit directement de chez lui, soit en s'étant changé dans les vestiaires. **Aucun changement dans la salle.**
 - les effets personnels doivent être rangés dans un sac, déposé dans la salle et séparé les uns des autres par un mètre,



- en passant ses mains au gel hydroalcoolique mis à disposition par l'association et manœuvré par le responsable de la salle,
- en effectuant aucune embrassade ni geste de contact physique.

3) Matériel

Recommandation du Haut Conseil de la santé publique et de la Fédération Française d'Escrime :

S'il n'est pas personnel, le matériel est loué pour l'année et ne sera pas partagé tant que la pandémie est présente.

De ce fait, nous ne pouvons plus mettre à disposition du matériel lors des séances d'entraînement, que ce soit armes, tapis et autres accessoires.

En conséquence :

- Tout pratiquant doit posséder son propre matériel qui ne peut pas être stocké dans les locaux de l'association,
- Tout pratiquant doit apporter, à chaque séance, son propre matériel dans un sac étanche contenant :
 - son tapis de sol,
 - sa rapière.
 - sa bouteille d'eau, sa serviette...

Dans le cas où le pratiquant ne possède pas son propre matériel :

- séance d'essai : l'association lui mettra à disposition un canne qui sera nettoyée en fin de séance
- nouveau membre : achat d'un tapis de sol, prêt d'une canne dont il sera responsable. En temps voulu, achat d'une arme.

4) Nombre de pratiquants dans la salle.

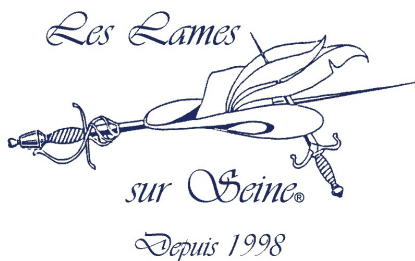
Les mesures de distanciation physique définies par le Haut Conseil de la santé publique est à ce jour de 4m² autour d'une personne.

De ce fait, au regard de la superficie, des mesures barrières et la nature de l'activité, nous pouvons accueillir :

- à la salle d'armes du Complexe (220 m²) au grand maximum 25 personnes.
- au gymnase Théophile Gautier (1064 m²) : 50 personnes
- au Centre Aquatique (120m²) : au grand maximum 10 personnes

La participation à une séance se fera sur inscription via internet permettant ainsi :

- de gérer la sécurité de l'entraînement,
- d'éviter à un membre de ne pouvoir s'entraîner et d'avoir fait un déplacement inutile,
- de satisfaire à l'obligation de tenir une liste des participants.



5) Déroulement d'une séance.

L'ensemble de la séance, que ce soit les échauffements, les saluts, les fondamentaux ou les duels, se déroulera avec le port du masque chirurgical et son propre matériel.

6) Fin de séance

- Procédure de désinfection.

Chaque membre range son tapis de sol et son arme dans son sac étanche et qu'il rapportera à son domicile. A charge pour lui de le désinfecter avec un produit AFNOR 14 476.

Chaque membre en période d'essai ou chaque nouveau membre auquel l'association aura prêté du matériel procèdera à la désinfection de celui-ci avec le produit mis à sa disposition par l'association.

- Retour au vestiaire obligatoire pour tout changement de tenue.

III. Mesure sanitaire

Si un membre présente un signe évocateur d'une infection à coronavirus, fièvre, gêne respiratoire, toux sèche, nez qui coule, trouble du goût ou de l'odorat, douleur dans la poitrine, il lui sera demandé de ne pas venir à la salle d'armes ou de renoncer à son entraînement s'il est présent jusqu'à ce que le diagnostic de COVID soit infirmé.

Il en informera les responsables de l'association.

IV. Inscriptions.

Les inscriptions ou les renouvellements d'inscription se feront de préférence par mail en retournant un exemplaire scanné :

- du formulaire d'inscription complété signé (document disponible sur le site des Lames)
- du certificat médical s'il est nécessaire.

Le règlement de la cotisation se fera essentiellement par virement.

Ce protocole est susceptible de modifications et d'adaptations en fonction de l'évolution des directives gouvernementales et des recommandations de la Fédération Française d'Escrime.

LE BUREAU